

APPROBATION

3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du 27 Juin 2023 approuvant
la 1ère modification simplifiée du PLU de la commune
de FRESQUIENNES.

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/ 6 000"



SARL ESPACURBA
Etudes et conseils en urbanisme
2, rue Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

UF: Zone urbaine du centre bourg

UB: Zone urbaine de hameau

Ue: Zone urbaine des équipements sportifs

Uy: Zone économique

1AU: Zone de développement Habitat

A: Zone agricole

Aa: STECAL

N: Zone naturelle

Na: STECAL

Alignements d'arbres ou haies à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU

Espaces boisés classés à protéger au titre de l'article L.113-2 du CU

Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU

Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (article zone A 2.7.5 du règlement du PLU)

